

Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Responsabilités en matière d'information financière

Le tableau d'utilisation des produits des obligations vertes a été préparé selon une comptabilité de caisse. Le présent tableau a été établi en bonne et due forme selon un seuil de signification raisonnable et est basé sur les renseignements disponibles au 15 décembre 2017.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction.

L'émission d'obligations vertes fait partie du programme du Trésor administré par l'Office ontarien de financement (OOF). Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario vérifie annuellement le programme du Trésor et la Division de la vérification interne de l'Ontario vérifie certains aspects du programme conformément à son plan de vérification annuel. Les problèmes soulevés lors de la vérification annuelle du Bureau de la vérificatrice générale ont été communiqués à la direction et toutes les recommandations ont été mises en œuvre.

Le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes a été vérifié par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si le tableau a été préparé, à tous les égards importants, conformément aux règles comptables de base définies à la note 2 du tableau. Le rapport de la vérificatrice, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général et sous-ministre adjoint

Bureau du Trésor, ministère des Finances



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et de la
gestion des risques



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de l'Office ontarien de financement et du ministère des Finances

J'ai effectué l'audit du Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes ci-joint, venant à échéance le 27 janvier 2023 (le « Tableau »), au 31 mars 2017. Ce Tableau a été préparé par la direction sur la base des dispositions relatives à l'information financière définie dans la section des règles comptables ci-dessous.

Responsabilité de la direction à l'égard du Tableau

La direction de l'Office ontarien de financement est responsable de la préparation du Tableau conformément aux règles comptables définies à la note 2 ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire, pour permettre la préparation du Tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le Tableau sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le Tableau ne comporte aucune anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le Tableau. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le Tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du Tableau afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du Tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes, venant à échéance le 27 janvier 2013, au 31 mars 2017 est préparé à tous les égards importants et conformément aux dispositions en matière d'information financière définie dans la section des règles comptables ci-dessous.

Règles comptables et restriction quant à l'utilisation

Sans modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 du Tableau qui décrit les règles comptables pour les obligations vertes. Le Tableau a été préparé de façon à aider la province à divulguer son utilisation des produits des obligations vertes. La détermination de l'admissibilité des projets en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario est la responsabilité de la province. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion à cet égard.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 15 décembre 2017

La vérificatrice générale

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Au 31 mars 2017

				555 667 500 \$
Solde au 31 mars 2016				
Produits utilisés pour :	SLR Eglinton Crosstown	MTO ¹ (Metrolinx)	(323 921 908)	
	Service régional express (SRE)	MTO ¹ (Metrolinx)	(146 460 159)	
	Collège Sheridan	MESFP ¹	(63 741 526)	
	St. Joseph West 5 th Hospital	MSSLD ¹	(8 475 313)	
	St. Joseph Parkwood Hospital	MSSLD ¹	(7 593 540)	
	Centre de soins de santé mentale Waypoint	MSSLD ¹	(2 717 967)	
	Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH)	MSSLD ¹	(1 824 162)	(554 734 575 \$)
			Sous-total	932 925
Produits de la troisième série d'obligations vertes				
Produits utilisés pour :	SLR Eglinton Crosstown	MTO ¹ (Metrolinx)	(82 704 135)	
	Service régional express (SRE)	MTO ¹ (Metrolinx)	(52 992 811)	
	SRB VivaNext	MTO ¹ (Metrolinx)	(50 000 000)	
	SLR Finch West	MTO ¹ (Metrolinx)	(10 000 000)	
	SLR Hamilton	MTO ¹ (Metrolinx)	(3 000 000)	
	SLR Hurontario	MTO ¹ (Metrolinx)	(6 000 000)	(204 696 946)
			Sous-total	589 398 343
Solde au 31 mars 2017				
				<u>590 331 268 \$</u>

¹ MTO : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle MESFP : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle MSSLD : ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Notes relatives au Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

1. Contexte

En octobre 2014, l'Ontario a mis sur pied un programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations sur le marché mondial en dollars canadiens d'une valeur de 500 M\$, venant à échéance le 9 octobre 2018. La deuxième série d'obligations en dollars canadiens d'une valeur de 750 M\$ émise en janvier 2016 et la troisième série d'obligations en dollars canadiens d'une valeur de 800 M\$ émise en février 2017 viendront toutes les deux à échéance le 27 janvier 2023. Les obligations vertes servent à financer le transport en commun et d'autres projets respectueux de l'environnement partout en Ontario. Le Cadre des obligations vertes de l'Ontario expose les types de projets qui sont admissibles aux produits des obligations vertes. Les projets admissibles sont déterminés par la province de l'Ontario.

2. Règles comptables de base

Le Tableau a été élaboré pour assurer le suivi de l'utilisation des fonds générés par l'émission des séries d'obligations vertes de l'Ontario pour certains projets selon une comptabilité de caisse. Ces projets ont été approuvés par la province en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario. Le Tableau d'utilisation des produits pour les obligations vertes montre les produits nets de l'émission d'obligations vertes inscrits dans un compte désigné des registres financiers de la province. Ce compte permet de réaliser un suivi de l'utilisation des fonds pour les projets admissibles. Tant que le compte montre un solde positif, les montants sont déduits du solde du compte désigné au fur et à mesure que les fonds sont alloués aux projets jugés admissibles et approuvés par la province.

3. Intérêt gagné dans le compte désigné

L'intérêt gagné sur les produits dans le compte désigné ne peut servir à financer un projet admissible lié aux obligations vertes. L'intérêt gagné est imputé au Trésor de la province de l'Ontario.

4. Parties apparentées

Metrolinx, le MESFP et le MSSLD sont des parties apparentées de l'Office ontarien de financement puisque les quatre organismes sont régis par la province de l'Ontario. Au 31 mars 2017, Metrolinx et le MSSLD avaient respectivement déboursé 107 466 850 \$ et 12 108 953 \$, soit un montant total de 119 575 803 \$ qui n'avait pas encore été tiré des produits de la vente d'obligations vertes par l'Office ontarien de financement.

5. Produits des obligations vertes non dépensés détenus par les bénéficiaires

Durant l'exercice, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le collège Sheridan ont reçu des produits des obligations vertes pour leurs projets approuvés. Au 31 mars 2017, les produits non dépensés détenus par ces deux bénéficiaires totalisaient 2,7 M\$ à dépenser au cours du prochain exercice budgétaire.



Scott Thompson
Sous-ministre des Finances



Gadi Mayman
Directeur général